



HAL
open science

Licence professionnelle Analyse des matériaux

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Analyse des matériaux. 2013, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02038211

HAL Id: hceres-02038211

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038211>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Analyse des matériaux

de l'Université Paris 7 – Denis
Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 7 – Denis Diderot

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Analyse des matériaux

Dénomination nationale : SP2-Transformation des métaux

Demande n° S3LP140006609

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Université Paris 7 - Denis Diderot
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP2-Production et transformations

Présentation de la spécialité

Cette formation professionnalisante permet à des étudiants titulaires de diplômes Bac+2 ou de niveau L2 d'acquérir les principales notions liées à l'analyse des matériaux lors de processus d'endommagement. Elle vise les métiers de techniciens supérieurs dans les domaines d'application des matériaux aussi bien, dans les contextes du laboratoire que ceux de l'industrie.

Les enseignements s'articulent autour des principales techniques et méthodes d'investigation des matériaux, particulièrement en métallurgie. Ils permettent aux diplômés de participer au développement « matériaux », de suivre et d'initier des démarches de modification de procédés existants, et de mettre en œuvre des innovations.

Elle se déroule en alternance et est à rapprocher de deux autres licences en région parisienne (et encore quatre autres en France, dont deux tournées plus particulièrement sur les thématiques des contrôles non destructifs).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette formation répond à un réel besoin des acteurs de la transformation des matériaux, comme en témoigne le nombre de spécialités qui y sont rattachées. Son contenu recouvre les principales connaissances à acquérir pour la mise en œuvre d'études liées aux comportements mécaniques de pièces issues de transformations industrielles. Si les techniques étudiées et pratiquées durant ce cursus sont principalement orientées vers les matériaux métalliques, des enseignements de base sur les autres familles de matériaux (céramiques, polymères) et les traitements fonctionnels (couches minces, protections) sont également dispensés, permettant aux diplômés d'investir une large gamme d'applications.

Elle s'articule autour de trois unités d'enseignement (UE) :

- une première de type général (physique des matériaux), à vocation de mise à niveau des étudiants issus d'origine diverses.
- une deuxième, présentant les différentes techniques et méthodologies d'analyse et de caractérisation nécessaires au travail du technicien.
- puis, une troisième de spécialisation (classes de matériaux et endommagement).

La spécialité présente une certaine originalité par rapport aux autres licences professionnelles traitant des matériaux ; en particulier, un enseignement complet sur le traitement d'images est dispensé, permettant aux diplômés d'aborder une technique de plus en plus répandue dans le domaine industriel.

Cette formation est ouverte aux étudiants d'origines diverses ; les chiffres montrent qu'elle n'accueille que des titulaires de DUT et BTS. Depuis sa création en 2006, elle affiche de très bons taux de réussite (entre 96 % et 100 %). Les effectifs ont diminué plus que de moitié depuis 2010. Les raisons invoquées dans le dossier sont la rupture du partenariat avec l'École Technique Supérieure du Laboratoire et la forte concurrence avec la licence professionnelle des métiers de la physique et de la chimie des matériaux de Paris 7. Ce manque d'attractivité est également manifeste dans la quasi-absence des industriels dans l'organisation de la formation. En effet, le conseil de perfectionnement n'en comprend aucun, alors que leur contribution correspond à 37,80 % du volume horaire des enseignements. Ce recentrage sur le monde académique est d'autant plus perceptible qu'un rapprochement avec l'établissement universitaire de Paris 13 est envisagé.

L'établissement envisage de rapprocher cette licence de celle portant sur l'analyse chimique des matériaux, par la création d'un tronc commun, lequel existe déjà, puisque certains enseignements sont mutualisés. Le repositionnement de cette spécialité pourrait conduire à affaiblir encore les perspectives d'interaction avec le monde industriel.

En dehors du suivi propre, partiellement indicatif, mis en place par l'établissement, les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des diplômés sont inexistantes ne permettant, ni suivi, ni analyse du contenu des enseignements.

- Points forts :

- Une formation en alternance.
- UE en traitement d'images.

- Points faibles :

- Pas de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.
- Une attractivité et des effectifs en baisse.
- Pas ou peu d'éléments permettant l'adaptation du contenu des enseignements au contexte économique.
- L'absence de professionnels au niveau de l'organisation de la formation.

Recommandations pour l'établissement

L'établissement doit veiller à renforcer l'attractivité de la formation, tant au niveau des partenaires industriels que des publics étudiants. Même si les professionnels participent à la formation en respectant un volume horaire satisfaisant, leur implication dans l'organisation et la vie de la formation doit être augmentée et valorisée. Le retour d'expérience des anciennes promotions associé à la visite de leurs établissements d'accueil pourrait, par exemple, constituer un dispositif original. L'augmentation des effectifs d'étudiants ne peut résulter du rapprochement avec d'autres établissements de même type académique, puisque l'ensemble des inscrits proviennent d'autres origines (BTS et DUT) à moins de renforcer ces effectifs par des étudiants issus de L2.

Si une autoévaluation de la formation figure dans le dossier, les faiblesses constatées, tel que l'absence de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés ne donnent pas lieu à des propositions d'amélioration. Il conviendrait que l'établissement puisse conduire une analyse prospective de l'évolution de la spécialité en s'appuyant sur un conseil de perfectionnement à la dimension académique et professionnelle.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : C
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183

Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formations
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômés par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômés, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire réglementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.

Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous-encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 2011, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjoints tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.

Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-2012) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.

Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun « bilan ») et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M I associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L I. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L I réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.

Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline. Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :

Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'Ile-de-France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :

- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.

Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger



Le Président

EVALUATION DES DIPLOMES : LP – Vague D
ACADEMIE : PARIS
Etablissement déposant : Université Paris Diderot
Etablissement(s) co-habilité : -
Spécialité : Analyse des Matériaux
Dénomination Nationale : SP2 – Production et transformations
Demande N° : S3LP140006609

Réponse aux recommandations émises :

Au moment du dépôt des dossiers sur le site de l'AERES, l'enquête de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) sur le devenir des étudiants ne nous était pas encore parvenue. Les résultats de cette enquête sont très bons puisqu'ils montrent que 93.7% des étudiants ayant suivis la licence professionnelle Analyse des Matériaux (ANAMAT) ont intégré un poste en entreprise en tant que technicien supérieur. Le pourcentage restant correspond soit à des poursuites d'études soit à des non réponses des étudiants.

Contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, cette formation ne souffre pas d'un manque d'attractivité, bien au contraire, mais d'une concurrence importante dans la mesure où le Ministère de l'enseignement supérieur a habilité, en 2010, une licence équivalente à la nôtre qui s'est montée entre notre ex-partenaire, l'ETSL, et l'université Paris 6. Nous avons, à l'époque, alerté le Ministère à ce sujet. Il sera difficile de concurrencer cette licence en terme de nombre de contrats (et donc d'inscrits) étant donnée les relations très anciennes (>70 ans) qu'entretient l'ETSL avec les entreprises de la métallurgie. Notre effort devra donc porté sur la concrétisation de contrats en plus grand nombre en fidélisant nos partenariats avec les entreprises sur les niveaux L1 à L3 avec l'université Paris 13, et mettre ainsi progressivement en place une filière technologique matériaux.

Dans le cadre du PRES Sorbonne Paris Cité, la co-habilitation de la licence pro ANAMAT entre Paris 7 et l'université Paris 13 est une réelle opportunité qu'il convient de saisir. L'université Paris 13, qui pilote l'un des deux départements matériaux d'IUT en Ile de France, propose depuis 2008 un DUT en alternance en science et génie des matériaux mais n'offre pas de formation à Bac+3. Le vivier important d'étudiants de bon niveau de ce DUT dont la formation est parfaitement adaptée au contenu de la licence pro ANAMAT. De plus, la longue tradition en science des matériaux de l'université Paris 13 et les compétences variés, notamment en analyse d'images, en métallurgie et en composites ainsi qu'en contrôle non destructif, nous permettront de proposer un projet pédagogique original et innovant. Nous pourrions ainsi nous démarquer très nettement de la licence pro de l'ETSL / Paris 6 en direct concurrence avec ANAMAT.

Nous pourrions ainsi mutualiser nos expériences et nos relations industrielles respectives (P7 au niveau de la LP ANAMAT et SGM pour le DUT) pour la recherche de contrats, le conseil de perfectionnement, une équipe pédagogique partagée UP7/UP13 dans le cadre du PRES.

Enfin, contrairement à ce que dit le rapport, nous n'envisageons pas de rapprochement avec la LP chimie des matériaux car nous ne formons pas les étudiants aux mêmes métiers et il y a clairement des entreprises qui émergent spécifiquement à chacun des secteurs.



Vincent Berger